

TRIBUNE

des services publics

FGTB CGSP

BELGIQUE - BELGIË

P.P. - P.B.

B386

OCTOBRE
2011

POSTE - TBM

Réforme des services d'incendie le feu couve

67^e année - n°9 - octobre (ne paraît pas en août) | dépôt CHARLEROIX | P402047 | retour : CGSP place Fontainas, 9/11 1000 Bruxelles

DOSSIER P.4



ÉDITO
Il est temps de
changer d'Europe
P.3



POSTE
Coup de tonnerre
dans le monde
postal P. 9



TBM
Dossier
pension
P. 13

La Grèce licencie 20 000 fonctionnaires : une décision irresponsable

Pour la CGSP, la décision grecque de licencier 20 000 fonctionnaires – (soit quelque 10 % de l'effectif total) – dans le cadre de l'assainissement des finances publiques est « *irresponsable* ». « *Moins de services publics ne signifie pas en effet moins de crise* » expliquons-nous dans un communiqué à la presse. Les dernières crises ont, en effet, « *montré qu'une société qui peut compter sur des pouvoirs publics articulés autour de services publics forts, est davantage en capacité de résister aux ondes de chocs qui la secouent. Les services publics renforcent le tissu social, assurent aux citoyens des services essentiels et contribuent de manière tangible au développement d'un climat social favorable par une saine redistribution des richesses.* »

Moins de services publics ne signifie pas moins de crise

La CGSP est donc d'avis que le démantèlement des services publics n'est pas la bonne recette pour lutter contre une crise économique et financière. « *Licencier des fonctionnaires, c'est, assurément l'opération «perdant/perdant» par excellence* ». En effet, les économies effectuées sur les frais de fonctionnement et de rémunération devront bien être compensées par des

dépenses sociales plus élevées. Cela accentuera encore un peu plus la pression sur la sécurité sociale. De plus, l'opération se soldera par un recul de la qualité du service rendu. La masse globale de pouvoir d'achat est diminuée et la relance économique fortement freinée.

Une erreur stratégique européenne

La CGSP n'adhère absolument pas à cette stratégie européenne suivie par de nombreux États membres qui consiste à éponger les dettes publiques créées par l'irresponsabilité de banques jouant les finances casino en détricotant le secteur public. Lorsque l'option est de miser sur des services publics performants rendus par du personnel bien formé, on leur reproche de fausser la concurrence avec le secteur privé. En revanche, si le secteur public se départit de la « *war on talent* », on lui reproche un manque de dynamisme et un service rendu de qualité insuffisante. Pour la CGSP, le choix est donc « *évident : des services publics forts, bien développés pouvant s'appuyer sur du personnel bien formé offrent la garantie d'une société bien armée pour faire face à la cécité des lois du marché* ».



In memoriam

Claude Deman n'est plus. Il fit partie de l'équipe de formation de l'IRW-CGSP, en agissant en tant qu'animateur/formateur. Comme dernier mandat de responsable politique dans les instances, Claude a assuré la fonction de Secrétaire régional intersectoriel (non permanent) de la Régionale d'Ath, au cours duquel il a aussi su mettre sa combativité au service de causes justes. C'était un militant actif contre l'austérité (déjà) des gouvernements Maertens-Gol, contre les fusions d'école et pour le refinancement de la Communauté française. Des combats qu'on peut considérer comme toujours actuels. Claude nous a quittés en juin dernier... dans la plus grande discrétion. Mais nous lui sommes reconnaissants de ses actions et de son dévouement à notre organisation syndicale et à nos affiliés.

Hainaut occidental Amicale des pensionnés

L'amicale intersectorielle annonce son traditionnel Bingo (450 € de lots) qui aura lieu au siège de la régionale, place Verte 15 à Tournai, le 22 octobre à partir de 15h (2 sandwiches et 2 boissons offerts). Invitation cordiale à tous les affiliés tant actifs que prépensionnés ou pensionnés.

Veuillez signaler votre participation soit à l'accueil, soit lors de la permanence « pensionnés », tous les mardis de 14h à 16h au siège de la régionale.

Huy Rappel - Goûter

Le Comité intersectoriel pensionnés CGSP organise son goûter annuel le 15 octobre à 14h30 dans

la salle de la Maison du Peuple, rue de Waremmes, 29 à Villers-le-Bouillet.

Inscriptions pour le 11 octobre au plus tard : secrétariat de la régionale CGSP de Huy, rue du Neufmoustier, 8. Tél. : 085 82 45 55 les lundi, mardi, jeudi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h ; les mercredi et vendredi de 8h30 à 12h30. Fax. : 085 82 45 63 ; E-mail : bernadette.parmontier@cgsp.be

Il est temps de changer d'Europe

L'Europe semble aujourd'hui marcher sur la tête. Face à une crise toujours plus profonde, et des marchés toujours aussi volatils, les dirigeants européens semblent bien pusillanimes. Calés sur un viseur néolibéral, ils ont d'abord eu des difficultés à percevoir l'ampleur de la crise, et sa nature nouvelle. Puis ils se sont trompés sur les remèdes. Et, finalement, ils hésitent à passer à des mesures qui paraissent nécessaires. À force d'écouter les oracles des marchés – qui varient quotidiennement voire se trompent – ils en oublient la voix du bon sens. Et n'ont de cesse que de repousser les réformes nécessaires.

Une Europe peu crédible

Promise dès 2008, la stricte régulation des marchés financiers n'a toujours pas été mise en œuvre. Tout au plus quelques mesurette. Certains produits comme les achats à découvert, permettant d'acheter et de revendre des actions sans avoir les fonds nécessaires, en misant sur la hausse ou la baisse des cours des bourses, continuent d'être autorisés. Malgré de bons mots, la taxe sur les transactions financières est encore dans les cartons. L'encadrement des agences de notation reste une pacotille. Le projet, un temps esquissé, d'une agence de notation sinon publique, du moins à visée publique, a été enterré en toute discrétion. Quant aux Eurobonds, les responsables européens pinaillent, se demandent toujours s'ils sont vraiment nécessaires, pourquoi, comment ? Bref, on recule pour mieux sauter... Résultat : la dette grecque paraît hors de contrôle. Et ce n'est pas une crise d'austérité de plus qui la fera rentrer dans le droit chemin. L'Espagne et le Portugal sont en équilibre vacillant. L'Italie enchaîne plans d'austérité sur plans d'austérité qui ne font qu'accentuer une lente descente aux enfers. Et on se demande à qui sera le tour ensuite ? La France, la Belgique semblent déjà demain proches du collimateur des spéculateurs. Et l'Europe ne semble plus vraiment crédible. Ses dirigeants – qu'ils s'appellent José-Manuel Barroso (président de la Commission européenne), Herman Van Rompuy (président du Conseil européen) ou Olli Rehn (commissaire chargé de l'Économie) – ne semblent pas du tout à la hauteur.

Les pauvres exclus d'Europe

Les 27 se sont même révélés incapables de reconduire le programme européen d'aide aux plus démunis qui permet aux banques alimentaires d'avoir suffisamment de stocks pour distribuer ce qu'on appelait auparavant la « soupe populaire ». La politique sociale ne devrait pas être une politique européenne estiment certains pays. C'est un non-sens. Il est temps de réagir ! Il est urgent de revoir les postulats sur lesquels est fondée la construction européenne. À l'instar de notre Camarade français Thibault, de la CGT, nous estimons donc qu'une révision des traités européens est nécessaire. Nous réaffirmons qu'il est plus qu'urgent d'assurer, aujourd'hui, la primauté du droit social sur les lois du marché, de donner aux services publics l'espace vital nécessaire pour qu'ils puissent exécuter leur mission sans être soumis à une fièvre spéculative toujours plus vorace.

Les dirigeants se sont lourdement trompés : ce n'est pas une concurrence tout autant déloyale qu'injuste qui permet de satisfaire les besoins de chacun. Ce n'est pas couper les ressources de l'État ni ses moyens d'agir qui est utile. Ce n'est pas de privatiser ou de libéraliser à tous crins, qui est nécessaire. Nous avons besoin d'une juste organisation de la société et d'une juste répartition des ressources, et il est élémentaire que chaque État et chaque citoyen européen aient les moyens de vivre, tout simplement. Les victoires successives de la gauche aux élections législatives au Danemark, dans les différents Länders en Allemagne et au Sénat en France apportent cependant une certaine lueur d'espoir dans un horizon qui peut apparaître bien sombre.

*Francis Wégimont, Secrétaire général de l'IRW-CGSP
Alain Lambert, Vice-président de la CGSP fédérale*

Réforme des services d'incendie : le feu couve

Organisation des zones, statut administratif et pécuniaire, formations, matériel, recrutement, financement des interventions, tout semble manquer à l'un de nos services publics les plus indispensables. Et la grande réforme de 2007 n'est toujours pas appliquée...

La mort en service d'un pompier volontaire de 23 ans à Jodoigne le 29 août dernier a remis sous les projecteurs les difficiles et périlleuses missions de nos services de secours et d'incendie.

Comme d'habitude, c'est à l'occasion d'un drame humain que l'on se rappelle combien dans ce dossier le monde politique, dans son ensemble, fait preuve d'inertie coupable. « *Décidée à grands coups de discours publics, la future (ex) réforme des services de sécurité civile n'est toujours pas mise en œuvre, ou si peu, malgré le vote d'une loi en... 2007* », souligne Liliane Lemaux, secrétaire générale du secteur Admi de la CGSP.

Rappelons-nous : le choc de la catastrophe de Ghislenghien en 2004 amène le gouvernement à revoir sérieusement la loi de 1963 qui organisait les services de protection civile. À l'instar de la grande réforme des polices, cette révision se veut également très ambitieuse. La CGSP n'a jamais revendiqué une réforme de cette ampleur. Nous préconisons d'adapter les dispositions légales en vigueur afin de mieux assurer la sécurité des citoyens d'une part et celle des pompiers d'autre part. Nul n'ignore les très grandes difficultés d'obtenir un accord poli-

tique au niveau fédéral et l'âpreté d'en voir concrétiser les mesures sur le terrain. La suite des événements nous donnera malheureusement raison !

Quoi qu'il en soit, après trois ans de discussion, cette réforme a bel et bien été votée en mai 2007. Elle concrétise quatre principes essentiels : le droit à l'aide la plus rapide et la plus adéquate (donc sans tenir compte des frontières de zone), un même niveau de protection pour une contribution équivalente, le changement du niveau où s'organise la gestion des services (des communes vers des structures supra-communales : les zones de secours), un financement rééquilibré à 50 %-50 % entre le Fédéral et les communes (contre 90 % actuellement et toujours à charge des communes).

Comment ça marche ?

Les services régionaux d'incendie dépendent directement des communes. C'est une de leurs missions de base : assurer la sécurité, la salubrité et la tranquillité publiques. Seule la Ville



de Liège s'est dotée d'une intercommunale (l'intercommunale d'incendie de Liège et d'environ). Ainsi, les services d'incendie sont au nombre de 251 pour les 589 communes belges, dont 85 en Wallonie et un seul – le SIAMU – pour Bruxelles. Leurs missions ne se limitent pas aux seules interventions urgentes contre les incendies ou les explosions, la majorité d'entre elles relèvent de l'aide médicale urgente (SAMU). Les pompiers opèrent aussi d'importantes tâches de prévention qui sont prescrites par les autorités publiques.

Les services d'incendie sont composés de pompiers qui sont soit professionnels soit volontaires. Les volontaires ont donc une autre activité professionnelle principale. En Belgique, sur 17 000 pompiers actifs, 12 000 sont des volontaires. Les 5 000 professionnels restants sont des membres du personnel communal et bénéficient de règles arrêtées par leur conseil communal. Dans les cinq grandes villes du pays, tous les pompiers sont des professionnels et à Bruxelles, des éléments de leur statut sont fixés par la Région bruxelloise. Quant aux pompiers volontaires, ils

Nos revendications depuis 2007

- De meilleures conditions de travail (organisation, coopération entre services, matériel adéquat et en suffisance).
- Le respect de la loi sur le temps de travail.
- Une augmentation des normes de personnel.
- Une solution structurelle de congé préalable à la retraite.
- Une pension en 50^{ème} dès qu'un agent est revêtu d'un grade de pompier.
- Des améliorations en matière de formation.
- Des précisions sur les dispositions concernant les règles applicables aux « volontaires ».

sont engagés pour cinq ans renouvelables et leur rémunération varie selon leurs prestations mais aussi selon les règles en vigueur dans chaque commune... Les conditions de travail des pompiers dépendent donc des décisions politiques des élus communaux car, selon les communes, le budget consacré aux services d'incendie représente entre 3 et 10 % des dépenses ordinaires... Cette situation devait être également réglée par la loi de 2007 mais n'est donc toujours pas résolue, ce qui n'est pas sans créer de nombreuses tensions... (Voir entretien page suivante).

La loi a fait long feu : elle n'est toujours pas appliquée

À l'exception de l'Arrêté royal délimitant le territoire en 32 nouvelles zones de secours (mais déjà contesté devant le Conseil d'État), aucun autre texte d'application de la loi n'a été adopté. Nous en restons donc toujours à la loi de 1963 et à la « diversité » communale, exceptée la mise

en œuvre – européenne – du numéro d'appel 112 et l'application, essentielle à nos yeux, du principe de l'intervention du service de secours adéquat le plus rapide. C'est d'autant plus scandaleux que les Ministres de l'Intérieur successifs (tous Open VLD) jouent l'inertie et n'arrivent pas à obtenir un accord politique solide sur ce dossier.

Avec ou sans réforme, les problèmes rencontrés par nos sapeurs doivent impérieusement être résolus car toutes ces années d'incertitude ont conduit à une réelle dégradation des conditions de travail sur le terrain.

Entre deux feux !

Les bonnes intentions de la loi n'ont pas été suivies de faits pour deux raisons principales. La première, et la plus importante, est à coup sûr le manque d'argent du gouvernement. Selon certains calculs, la réforme coûterait 200 millions d'euros, soit une augmentation de 35 % au regard du coût actuel. Le principe du rééquilibrage à 50-50 entre le Fédéral et les communes

implique que le surcoût de la réforme soit pris en charge par l'Autorité fédérale. Entre-temps, la crise financière est passée par là et des conclaves budgétaires n'est sortie qu'une bien mièvre fumée blanche pour nos services de secours. Seule l'extrême urgence est prise en compte. Ainsi, au printemps 2010 un budget de 32 millions d'euros a été dégagé juste avant la chute du Gouvernement pour aider à refinancer la formation des



Photo SIAMU

pompiers, leur équipement individuel, ainsi que la préparation de projets de collaboration entre les services d'incendie actuels, dans une optique de mise en œuvre ultérieure des zones de secours (ce qu'on appelle aujourd'hui les « pré-zones opérationnelles »).

La seconde raison est d'ordre politique. Les discussions politiques sur la Réforme de l'État évoquent depuis 2007 la régionalisation possible de la sécurité civile. Elle est d'ailleurs inscrite en bonne place dans le programme de la N-VA ! Du coup, le pouvoir fédéral rechigne à financer une réforme pour voir ensuite cette compétence lui échapper et les niveaux régionaux ne s'engageront pas sur quelque chose qu'ils n'ont pas négocié eux-mêmes...

Soulignons que l'engagement financier des communes est lui-même très variable. Ainsi, des communes rurales ont vu fleurir des zonings industriels modifiant significativement les risques de sinistres sans pour autant adapter leurs services de secours. Même si l'État s'est engagé à prendre 50 % de la charge financière, cela n'évitera pas aux communes qui ont très mal géré leur service incendie ou qui aujourd'hui



Photo SIAMU

le financent « très peu », de devoir payer davantage demain afin de se mettre en conformité. Si une Autorité, fédérale ou régionale, devait financer les nouvelles mesures, il favoriserait immanquablement les communes qui n'ont pas investi dans leurs services de secours au détriment de celles qui l'ont fait ! Ce serait injuste !

Écran de fumée

Personne ne demande des miracles. Mais on peut légitimement se demander si les raisons évoquées pour ne pas appliquer la loi ne sont pas des écrans de fumée au regard des missions de première nécessité que les services incendie remplissent pour chacun de nous.

En effet, si l'on a bien trouvé l'argent indispensable à renflouer les banques, qui sont par ailleurs responsables de la crise où nous nous démenons, comment comprendre que l'austérité frappe les citoyens au cœur-même de ce qu'ils ont de plus précieux : la sécurité de leurs vies et de leurs biens. La population ne le comprendrait pas ; les sapeurs pompiers et la CGSP ne l'accepteront pas !

Rencontre avec Francis Janda

Francis Janda est le délégué principal des sapeurs pompiers de Charleroi et le président de la Commission technique wallonne « Pompiers » du secteur Admi.

Quelle est la situation actuelle dans les casernes ?

Aujourd'hui, nous sommes tous dans l'expectative. Tant de l'application concrète des nouvelles mesures inscrites dans la loi de 2007 que de la poursuite des discussions institutionnelles sur la régionalisation ou non des services de secours. Dans ce dernier cas, il faut s'assurer que l'on prenne enfin en compte la nécessité d'un financement correct qui nous permette de remplir nos missions de service public.

Cette attente ne fait qu'accroître le flou du cadre légal dans lequel nous travaillons.



Christophe Lekeux, sapeur pompier de Charleroi, Liliane Lemaunais (secrétaire générale du secteur Admi de la CGSP) et Francis Janda

En particulier, il faut insister sur le fait qu'un des acquis de la réforme est de mettre fin à la situation paradoxale des « faux pompiers » (faux volontaires) qui est injuste.

Les pompiers volontaires ne peuvent être des « faux pompiers »

Des faux volontaires ?

La majorité des pompiers sont des volontaires. Ils ont un autre travail, soit dans le privé soit dans un service public. Ils peuvent être chômeurs aussi. Face aux difficultés de recrutement et à la volonté de réduire au maximum les frais liés aux prestations des hommes du feu, certaines communes engagent des APE (« Aide à la promotion de l'emploi », contrat subventionné) qui font fonction de pompier après avoir réussi leur formation. Dans certains cas, ces pompiers sont aussi utilisés comme ouvriers pour des tâches communales. Ainsi, le pouvoir communal arrange leur temps de travail selon son bon vouloir. Les disparités par rapport aux pompiers professionnels sont énormes tant en matière de rémunération, d'assurances, de primes, de pension, etc. que de formation et d'expérience. C'est non seulement dangereux, c'est tout à fait scandaleux ! ■



Photo SIAMU

La « bombe » du vieillissement : déminée

Nous sommes régulièrement face à un discours alarmiste mettant en doute la capacité de notre système de sécurité sociale à assurer, dans l'avenir, le paiement des pensions.

L'augmentation future du nombre de pensionnés paraît sûre. En revanche que ce système soit in finançable ou qu'il nous expose à une « *bombe démographique* », qui fera littéralement « *exploser les dépenses publiques liées au vieillissement* », comme le laissent entendre certains, paraît beaucoup moins sûr.

En juin dernier, le *Comité d'étude du vieillissement* (CEV) publiait son dixième rapport annuel consacré aux coûts budgétaires du vieillissement. Un volumineux rapport résumé dans un tableau inséré dans le communiqué de presse. (*Voir tableau ci-dessous*)

Le coût budgétaire du vieillissement à long terme selon le scénario de référence du CEV de juin 2011 en % du PIB

| Composantes du coût budgétaire du vieillissement | 2010 | 2030 | 2060 | 2010-2030 | 2010-2060 |
|---|-------------|-------------|-------------|------------|------------|
| Pensions | 9,7 | 13,3 | 14,0 | 3,5 | 4,3 |
| Soins de santé | 8,0 | 9,4 | 11,1 | 1,4 | 3,0 |
| Autres dépenses sociales (allocations de chômage, d'incapacité de travail, de prépension et familiales,...) | 7,5 | 6,4 | 5,8 | -1,1 | -1,7 |
| Total : | 25,3 | 29,1 | 30,9 | 3,9 | 5,6 |

La lecture sommaire de ce tableau pourrait laisser croire que très rapidement le « coût » du vieillissement passera de 25,3 % du PIB à 30,9 % soit une hausse significative de 5,6 %.

Deux critiques fondamentales peuvent être émises à l'encontre de la présentation du *Comité d'étude du vieillissement*.

Réalisée de la sorte, elle occulte le fait que cette augmentation de 5,6 % se réalise sur une longue, très longue, période de **50 ans**. Or, il est clair que cette projection sur plusieurs décennies en seulement trois colonnes est,

pour le moins, réducteur. Il est statique et ne prend pas en compte d'autres dynamiques.

Le Comité opte pour une présentation des chiffres en pourcentage du PIB sans rien nous dire du montant de ce PIB et surtout de son évolution. Cela rend totalement impossible le chiffrage du montant, en euros, du « coût » du vieillissement.

Il faut donc relativiser cette présentation.

En 2010, le coût du vieillissement représente 25,3 % du PIB. Soit à raison d'un PIB de 340 milliards d'euros, environ 86 milliards. Cela signifie aussi qu'il reste 254 milliards à redistribuer.

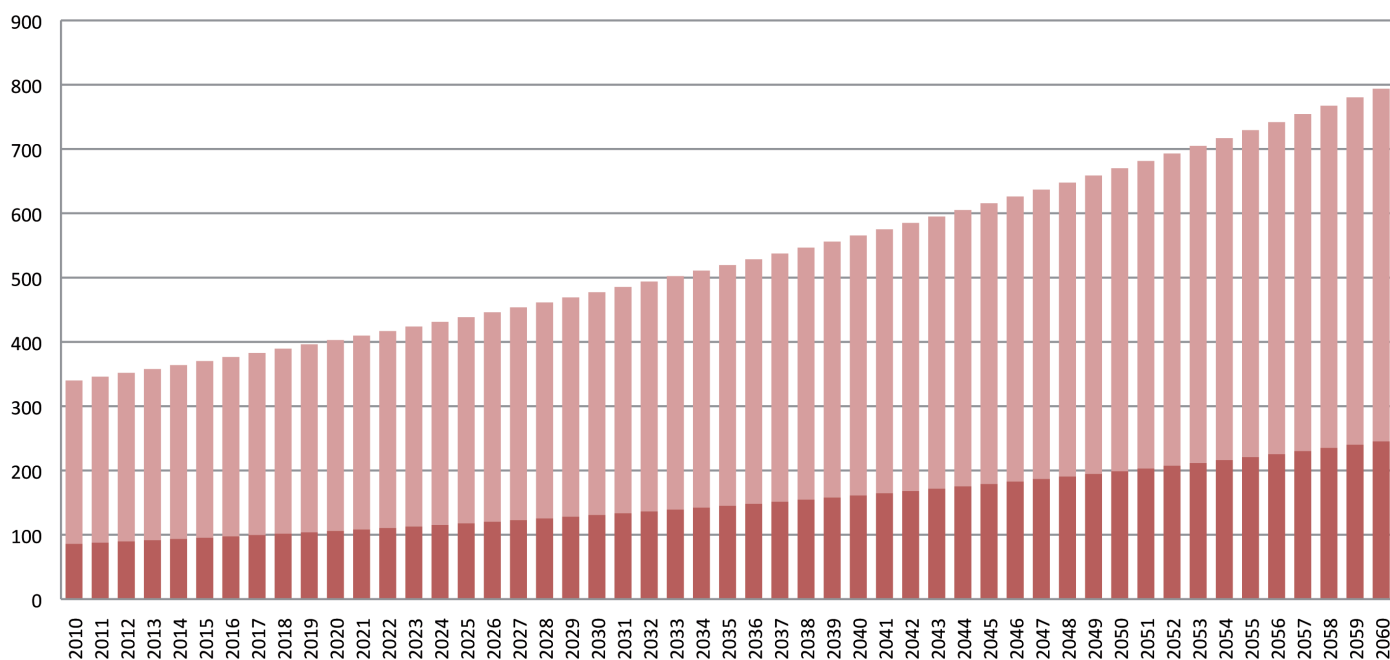
Quelle sera la situation en 2060 ? Le CEV nous apprend que 30,9 % du PIB devra être consacré aux dépenses liées au vieillissement. Cependant, le Comité ne s'est pas livré à une évaluation du PIB. Faisons-le à sa place. Si on opte pour un taux de croissance annuel du PIB de 1,71 %, ce qui est relativement pessimiste, le PIB, c'est-à-dire la richesse produite par les travailleurs, **doublera** sur un peu plus de 40 ans. On peut donc estimer qu'en 2060 le PIB sera d'environ **794 milliards** dont 245 seront consacrés au vieillissement. Cela laissera donc encore 549 milliards non consacrés au vieillissement.

**PENSER
ALTERNATIF
AGIR
COLLECTIF**



www.cgsp-wallonne.be

« Coût » du vieillissement et PIB



- En 2010, sur un PIB de 340 milliards d'euros, le «coût» du vieillissement est de 86 milliards. Il reste donc près de 254 milliards.
- En 2060, sur un PIB estimé à 764 milliards d'euros, le «coût» du vieillissement serait d'environ 245 milliards. Il resterait donc près de 550 milliards.

Une image valant mieux qu'une longue démonstration, le graphique ci-dessus illustre l'évolution du coût du vieillissement tout au long des 50 prochaines années et rapportée à l'évolution du PIB.

Dès lors, s'il y a bien une augmentation des dépenses liées au vieillissement, nous sommes loin de l'explosion annoncée. Bien au contraire, il s'agit d'une hausse **prévisible, graduelle et modérée** dont le financement ne représente un problème que dans un seul cas de figure que sont les exigences du capital et de la rentabilité financière.

La richesse produite (le PIB) est généralement redistribuée en salaire (travailleurs et prestations sociales) et en profits (investissement et rémunération des actionnaires). Or, on constate que depuis 30 ans la part des salaires dans le PIB a diminué de près de 10 % au profit quasi exclusif de la rémunération des actionnaires favorisant la spéculation financière.

Or, 10 % en moins pour les salaires, cela représente pour la seule année 2010 pas moins de 34 milliards. Cela repré-

sente des milliards perdus par la sécurité sociale au travers de notre salaire brut, des milliards perdus par l'état via les impôts que nous payons et autant de perdus pour la relance de l'économie au travers de notre consommation. Mais cela représente aussi des milliards gagnés (volés devrions-nous dire) par les spéculateurs et les financiers.

Depuis trente ans, l'extrême richesse de quelques-uns se construit en appauvrissant la grande majorité de la population. Cette situation montre aujourd'hui ses limites. Voilà pourquoi on ne sortira de la crise qu'en exigeant une autre redistribution des richesses via notamment une augmentation significative des salaires bruts, une fiscalité fortement progressive touchant l'ensemble des revenus, ...

C'est justement ce que veulent éviter ceux qui profitent de la situation. Bien au contraire, ils veulent encore accroître leurs privilèges en mettant la main sur nos mécanismes de solidarités que sont les services publics ou la sécurité sociale. ■



Coup de tonnerre dans le monde postal

Nous avons assisté la semaine dernière à un congrès mondial du secteur postal aux États-Unis.

Dès le premier jour, nous étions plongés dans un climat que nous ne connaissons que trop bien, celui de l'incertitude.

Nos collègues américains sollicitaient notre soutien à leurs actions de sauvetage de l'US Postal, institution aux States, souvent dédiée aux vétérans de l'armée : l'US Postal est au bord de la faillite.

Si avant la fin du mois de septembre aucune solution n'est trouvée, son avenir est plus que sombre.

Et pourtant le protectionnisme est de mise aux USA puisque la loi postale protège le monopole de la distribution sur ce que l'on appelle le « last mile », à savoir que seule l'US Postal peut effectuer la distribution du courrier aux particuliers.

D'où provient donc cette difficulté financière ?

De la substitution électronique.

Les volumes ont chuté entraînant la chute des recettes, mettant en danger le service universel. La distribution se fait encore 6 jours semaine.

C'est alarmant. Cette situation risque-t-elle d'arriver chez nous ? Quelles sont les pistes envisagées, les nouveaux produits ?

Les pages suivantes seront en partie consacrées à la suite de cet édit.

Michel Meyer
Secrétaire général

Vue sur le monde postal

Depuis longtemps, toutes les entreprises postales cherchent le produit miracle qui pourrait se substituer à la lettre.

Cette année, nous connaissons une forte diminution des volumes transportés. Les expéditeurs tentent par tous les moyens de réduire leurs frais, la crise financière les y incitant.

Nous sommes toutes et tous contactés, sous diverses formes, pour réduire nos échanges postaux, nos factures contiennent des messages nous demandant de souscrire à la facturation électronique, les catalogues deviennent virtuels, etc.

Nos collègues **syndicaux** nous ont présenté quelques produits de substitution en Allemagne, en Grande-Bretagne et en Suisse.

Allemagne

La Deutsche Post lance le produit de la lettre digitalisée sécurisée, mettant sa banque de données aux services des expéditeurs.

Le courrier est acheminé soit de manière électronique dans une mailbox postale sécurisée, garantissant confidentialité et sécurité.

Si le client le souhaite, la lettre peut être matérialisée et confiée pour la distribution à... **TNT** (poste hollandaise).

Cet exemple est frappant. Afin de garantir les recettes de l'entreprise, on offre un nouveau service qui diminue encore les volumes et lorsque le client le souhaite, le courrier physique est confié à la concurrence (sans doute pour une raison de coûts de distribution).



Grande-Bretagne

Les syndicats envisagent :

- la distribution dans un certain périmètre le jour même ;
- la distribution l'après-midi le samedi ;
- la distribution le dimanche.

Vous avez bien lu : les syndicats proposent, pour sauver l'emploi les pistes ci-dessus. Il ne s'agit pas d'une proposition patronale.

Suisse

Tous sont cependant d'accord pour une chose : aucun produit de masse ne remplacera jamais la lettre.

Les entreprises devront multiplier, comme le contrat des plaques minéralogiques à bpost, les produits de substitution afin de garantir un volume de courrier et des recettes permettant le maintien du service universel tel qu'aujourd'hui.

La Poste suisse se tourne résolument vers le courrier électronique entre autres :

- Acte judiciaire *on time* : envoi de documents à caractère juridique.
- *Adminpay* : encaissements destinés aux administrations publiques.
- Courrier A+ : suivi électronique (*Track & trace*) pour du courrier ordinaire à la demande de l'expéditeur.
- Guichet postal virtuel.
- Poste mobile : navigateur sur GSM permettant d'obtenir tous les renseignements sur le réseau, les produits, etc.
- Poste finance mobile : la poste financière à portée de votre GSM.

En tout cas, une seule vraie certitude pour tous : l'avenir est incertain. ■

L'énigme staromètre

Les résultats du staromètre 2011 vont être divulgués.

Votre avis sur la vie au sein de l'Entreprise évolue peu, seuls quelques paramètres sont plus négatifs que précédemment.

C'est interpellant.

Lorsque nous visitons les bureaux, plus personne n'est content. Nous sommes souvent confrontés à des

agents démobilisés et lorsque le staromètre paraît, rien de cela ne transparaît.

Les résultats seraient-ils tronqués ou hésiteriez-vous à mentionner la réalité de votre vécu ?

L'Entreprise vient de lancer une nouvelle initiative en lançant « bpeople », projet visant à prendre soin du bien-être du personnel.

Nouveau jouet ou réelle envie de

s'occuper du personnel ? Nous verrons.

En ce qui concerne le staromètre 2012, surtout n'hésitez plus, indiquer vos réelles perceptions de votre situation au sein de bpost. ■

Retail : Révision annuelle du potentiel temps

Nous vous avons soumis notre inquiétude quant à l'avenir du potentiel temps Retail.

L'apparition des machines pour délivrance des extraits et l'accès à un dis-

tributeur de billets réduit le nombre de contacts clients.

La réduction nationale moyenne dépasse les 10 % surtout dans les milieux ruraux.

Nous devons trouver des solutions créatives pour le personnel car bon nombre de bureaux risquent de descendre de catégorie. ■

Mail : Tests en distribution

Vous êtes peut-être de ceux qui sont actuellement les acteurs des tests en distribution.

Destinés à essayer de comprendre l'impact des conditions de travail sur l'organisme humain, plus spécifiquement, l'allongement du temps de distribution, ces tests sont menés par l'Université VUB.

Ils contrôlent la fréquence cardiaque, l'aérobic, la consommation de calories, etc.

Parfois handicapants (porter un masque durant sa tournée n'est pas gai) ces tests sont cependant impor-

tants tant pour l'Entreprise que pour les organisations syndicales.

Pourquoi accepter ces tests ?

Les organisations syndicales estiment qu'il est impossible de demander, à long terme, à quelqu'un de distribuer du courrier pendant 6 voire 7h36 par jour.

L'Entreprise voulait imposer ce modèle de distribution.

Une seule solution : tenter d'avoir une approche scientifique.

C'est le cas.

Malheureusement, les tests ne se déroulent pas toujours dans des conditions optimales. Nos secrétaires régio-

naux se rendent régulièrement dans les bureaux concernés. Leurs rapports nous permettent d'intervenir rapidement auprès de l'Entreprise.

Nous attendons impatiemment les résultats. ■

Appel aux candidatures
Congrès statutaire – 13 janvier 2012

Conformément au règlement d'ordre intérieur de la Régionale de Verviers, notamment :

Art. 8 : le Bureau Exécutif du secteur est composé de 6 membres qui sont élus lors du Congrès statutaire.

Ces 6 membres choisissent en leur sein : un président, un vice-président, un secrétaire, un secrétaire adjoint et un trésorier.

Art. 9 : les candidats au Bureau Exécutif Régional doivent compter une affiliation de cinq ans minimum sans interruption à la CGSP Secteur Poste.

Art. 10 : le Bureau Exécutif Régional examine la validité des candidatures.

Les mandats à pourvoir au sein du Bureau Exécutif Régional sont les suivants :

- Président
Henri Schmitz
Sortant/rééligible
- Vice-président
Camille Chaineux
Sortant/non rééligible
- Secrétaire régionale
Marcelle Goossens
Sortant/non rééligible
- Secrétaire adjoint
Daniel Norga
Sortant/rééligible
- Trésorier
Marcelle Goossens
Sortant/non rééligible
- Vérificateur aux comptes
Joseph Born
Sortant/non rééligible

- Vérificateur aux comptes
Khalid Chouiba
Sortant/rééligible

Les candidatures rédigées sur papier libre doivent parvenir au Secrétariat CGSP Poste, Place Verte 12 – 4800 VERVIERS avec la mention : « Confidentiel – Congrès 2012 » pour le 5 décembre 2011 au plus tard.

Les élections, désignations se dérouleront lors du Congrès statutaire 2012.

Daniel Norga
Secrétaire régional ff

Défendre et étendre les services publics

**Les services publics,
 NOTRE patrimoine**

DEFENDONS-LES !

PENSER ALTERNATIF, AGIR COLLECTIF

<http://www.cgsp-wallonne.be>



Dossier pension

Une loi qui pénaliserait les futurs pensionnés du groupe TEC !

En 2009, suite à l'application par la SRWT de la Loi Vandebroucke portant sur les fonds et règlement de pension, il est apparu que notre Fonds de pension Ethias était sous-alimenté ; en cause, certainement pas les travailleurs mais nos responsables ou du moins les dirigeants Ethias.

Les organisations syndicales ont accepté de créer une Institution de Retraite Professionnelle en se préservant des garanties de la Région wallonne, seule solution pour sauvegarder le système de pension complémentaire du groupe TEC.

La Loi Vandebroucke est censée supprimer les discriminations sans pour autant précariser l'une ou l'autre catégorie de travailleurs. Or, le nouveau mode de calcul proposé par la SRWT pénalise certains travailleurs de trois catégories : les ex-SNCV, STIV et TEC engagés avant 1998 !

Si nous avons accepté la nouvelle méthode de calcul, nous émettions déjà une certaine réserve ! Nous faisons inscrire dans la CCT un article qui nous permettait de revenir à la table de négociation si des agents étaient pénalisés. Bien nous en a pris, car avec l'aide de notre expert en la matière, Jules Schellens, nous avons pu prouver, par des cas concrets, que nos craintes étaient fondées.

C'est pourquoi, ce 25 août, la CGSP écrivait à la SRWT pour solliciter rapidement une réunion du groupe de travail sur le règlement de pension complémentaire. Dans ce même

courrier, la CGSP expliquait que seul l'intérêt de la SRWT était rejoint alors qu'après plus de 20 mois d'application de la CCT sur le nouveau règlement de pension, la situation de certains travailleurs restait inquiétante.

La CGSP reste déterminée à défendre bec et ongles les agents. En effet, déjà quelques mois plus tôt, nous avons prévenu que nous ne tolérerions aucun recul des acquis dans ce dossier, ne fût-ce que pour quelques rares cas.

Or, via l'analyse du calcul de la pension complémentaire, la CGSP constate de plus en plus que des agents perdent de l'argent. Ceci est inacceptable à nos yeux.

Nous avons sollicité et obtenu un bureau de concertation régional où nous avons réaffirmé notre intention. Comme indiqué supra, la CGSP, avec son technicien, Jules Schellens, a la capacité de prouver ses assertions. Il est clair que la SRWT s'éloigne de l'objectif souhaité. À ce propos, vous êtes invités à lire le PV de la réunion à la suite de ce texte.

Par ailleurs, concernant l'assurance groupe, nous souhaitons une réponse complète et précise à notre question sur les dates réelles auxquelles les versements ont été effectués de 1998 à 2010 et les dates de prise en compte pour les intérêts au cas où il y aurait une discordance entre la date théorique et la date réelle des versements.

Le mode de calcul pour la pension complémentaire a changé pour



les futurs bénéficiaires. Si vous êtes à l'aube de votre pension légale, n'hésitez pas à contacter la CGSP pour obtenir un rendez-vous avec Jules Schellens, notre expert en la matière. Une permanence se tient tous les 1ers jeudis du mois à la CGSP de Namur.

Il va de soi que la CGSP reste très attentive et mettra tout en œuvre pour préserver vos acquis. Nous reviendrons sur le dossier dans la prochaine Tribune pour vous rendre compte de l'avancement de la négociation.

(Voir les conclusions de la réunion de concertation régionale, page 14)

Votre contact préalable :

Liège/Verviers :
Claudy Vickevorst

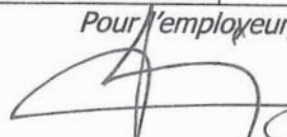


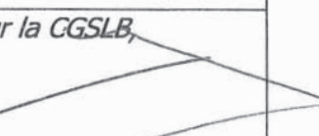
Namur/Luxembourg :
Johan Lambert

Hainaut/Brabant wallon :
Philippe Duquene

Charleroi :
Carmino Fasano

Formulaire CR2 – Conclusions de la réunion de concertation régionale

| | | | | |
|------------------------------------|--|---|----------------------------------|----------------------------------|
| Date de(s) la réunion(s) | 7 septembre 2011 | | | |
| Participants (membres de la ss-CP) | <i>Employeur</i> | <i>CGSP</i> | <i>CSC</i> | <i>CGSLB</i> |
| | M. VANDENBROUCKE Administrateur général | M. DEPAS Secrétaire fédéral | M. CLAMAR Secrétaire régional | M. HABAY Secrétaire sectoriel |
| | M. URBAIN Administrateur général adjoint | M. LAMBERT Secrétaire régional | | |
| | M. KEMPINAIRE Directeur | | | |
| Intitulé synthétique de la demande | Règlement de pension complémentaire, respect de l'article 2 de la CCT du 14 octobre 2009. | | | |
| Descriptif de la demande | <p><u>Demande introduite par la CGSP</u></p> <p>«</p> <ul style="list-style-type: none"> - <i>Après le constat, suite à l'analyse du calcul de la pension complémentaire, que de plus en plus des agents perdent de l'argent,</i> - <i>Après avoir réclamé, depuis quelques mois déjà, une date de réunion au cours de laquelle nous devrions trouver inévitablement une solution positive dans l'intérêt de tous les travailleurs,</i> - <i>Après avoir réclamé (assurance groupe) des réponses complètes et précises à notre question sur les dates réelles auxquelles les versements ont été effectués de 1998 à 2010 et les dates de prise en compte pour les intérêts au cas où il y aurait une discordance entre la date théorique et la date réelle des versements,</i> <p><i>La CGSP estime avoir fait preuve de beaucoup de patience, mais force est de constater que seuls les intérêts de la SRWT sont atteints. Par contre la société semble ne pas s'inquiéter du sort de ses travailleurs pénalisés alors qu'elle s'était engagée à respecter les acquis et, à la demande de la CGSP, avait ajouté l'article 2 dans la CCT.</i></p> <p><i>Une fois encore, nous devons souligner le non-respect de cette convention par la SRWT.</i></p> <p><i>Nous tenons à rappeler également que la CCT a été conclue il y a 22 mois déjà et qu'il n'y a toujours pas de solution définitive ! Cette désinvolture à l'égard des travailleurs est inacceptable aux yeux de la CGSP.</i></p> <p><i>C'est pourquoi, nous sollicitons une demande de conciliation régionale. »</i></p> | | | |
| Désaccord | Employeur | <p>Les représentants des employeurs constatent, comme déjà exposé dans les réunions précédentes du groupe de travail, que certaines catégories de personnel sont désavantagées et que d'autres sont avantagées par le nouveau règlement de pension. Ils proposent donc que le groupe de travail poursuive ses travaux dans les toutes prochaines semaines. L'objectif de ce groupe de travail est de faire le point et de donner toutes les explications souhaitées sur les formules correctrices du règlement de pension proposées par les employeurs, pour les différentes catégories de personnel. Les propositions intégreront les indications obtenues de la FSMA quant aux possibilités de financement des formules correctrices. Les informations souhaitées sur les dates de versement de l'assurance-groupe seront également communiquées.</p> | | |

| | | |
|---|---|---|
| | CGSP | La CGSP regrette l'attitude de M. Kempinaire, à savoir de traiter M. DEPAS de « mauvaise foi crasse » dans ce dossier. La CGSP constate que les catégories ex-SNCV, STIV et TEC sont bien lésées par le système de calcul « IRP ». La CGSP reste disponible pour poursuivre les travaux du groupe de travail. Cependant, la proposition déjà avancée par la SRWT ne pourra rencontrer les attentes de la CGSP. Dès lors la CGSP se réserve le droit, à l'issue du groupe de travail, de solliciter le bureau de conciliation. La CGSP espère que le groupe de travail se tiendra dans un délai suffisamment court afin de ne trop traîner dans ce dossier. La CGSP enverra une proposition pour analyse par la SRWT qui fera l'objet d'une discussion lors du prochain groupe de travail. |
| | CSC | La CSC Services publics reste inquiète par rapport à la situation du personnel dans cette matière et rappelle les travaux du groupe de travail et les différences constatées entre les différents régimes. Dès lors, face à cette situation, nous demandons de toute urgence qu'on puisse réactiver le groupe de travail afin de réexpliquer globalement les tenants et aboutissants et les mises en perspective afin que nous puissions essayer de trouver la solution dans le respect des droits acquis au personnel. La CSC souhaite également rediscuter les techniques utilisées pour l'indexation des rentes, la situation des veuves d'agents décédés en service ou prépensionnés, ou la question de la réversibilité des rentes. |
| | CGSLB | La CGSLB souhaite la réunion rapide du groupe de travail. La CGSLB demande à la SRWT de nous transmettre sa proposition avant ledit groupe de travail pour pouvoir l'examiner. Nous prendrons position sur ce dossier après la réunion du groupe de travail. |
| <p style="text-align: center;"> <i>Pour l'employeur,</i> <i>Pour la CGSP,</i> <i>Pour la CSC,</i> <i>Pour la CGSLB,</i>     <i>Vincent URBAIN</i> <i>Yves DEPAS</i> <i>Claude Clamar</i> <i>Etienne HABAY</i> <i>Administrateur général adjoint</i> <i>Secrétaire fédéral</i> <i>Secrétaire régional</i> <i>Secrétaire sectoriel</i> </p> | | |
| <p>Publication du constat accord ou désaccord aux valves <i>Afficher aux valves le constat d'accord ou de désaccord de la « réunion de concertation régionale »</i></p> | | |
| Nom(s) responsable(s) de l'affichage (dans chaque société) | <i>Jean-Marc VANDENBROUCKE</i> <i>Administrateur général</i> | |
| Date de l'affichage | <i>7 septembre 2011</i> | |

Congrès statutaire wallon CGSP secteur TBM

Appel aux candidatures

Le congrès statutaire wallon du secteur TBM se tiendra le 26 novembre 2011, à 9h30 à la CGSP de Namur (Maison Genot).

En application des statuts et du règlement d'ordre intérieur, nous lançons un appel aux éventuelles candidatures pour les mandats suivants :

- 1 Secrétaire interrégional sortant et rééligible, Yves Depas
- 1 Président interrégional sortant et rééligible, Claudy Vikevorst
- 1 Vice-président interrégional sortant et rééligible, Johan Lambert
- 1 commissaire au compte fédéral sortant et rééligible, Jean-Marc Herregodts
- 1 Président wallon pour les allocataires sociaux sortant et rééligible, Daniel Dumont.

Les candidatures éventuelles doivent être écrites et envoyées avant le 25 octobre 2011 au secrétariat fédéral CGSP/TBM, Place Fontainas 9/11 à 1000 Bruxelles. ■

Régionale de Bruxelles Capitale

Congrès Statutaire CGSP/TBM - Bruxelles

Appel aux candidat(e)s

Le congrès statutaire quadriennal du secteur CGSP/TBM – Bruxelles aura lieu le mercredi 30 novembre 2011.

Les mandats suivants sont à attribuer lors de ce congrès :

- 2 vérificateurs aux comptes
- Les membres du secrétariat Bruxellois, parmi lesquels :
 - le Secrétaire régional : Alex Vonck, sortant, (ce mandat a déjà été conféré à Dario Coppens lors du Comité régional Bruxellois du 14 septembre 2011)
 - le Président régional : Dario Coppens, sortant
 - la Vice-présidente régionale : Martine Gens, sortante et rééligible
- le technicien du CPPT : Dario Coppens, sortant et rééligible

- une déléguée permanente des employés : Martine Gens, sortante et rééligible
- un délégué permanent des services techniques : Dario Coppens, sortant
- 2 délégués permanents de l'exploitation : Marc De Vuyst et Mohsine Rachik, sortants et rééligibles.

Les candidatures doivent répondre aux critères définis dans le Règlement d'ordre intérieur en vigueur et doivent être introduites par écrit au plus tard le vendredi 4 novembre 2011 chez le président du secteur.

Dario Coppens – CGSP/STIB
Rue Royale, 76 – 1000 Bruxelles
(coppensda@stib.irisnet.be).

Chaque candidature sera suivie d'un accusé de réception.

Appel aux candidat(e)s

En vue de l'élection des délégué(e)s locaux du secteur TBM (STIB) - Région Bruxelles, un appel aux candidat(e)s est lancé pour le représentant des prépensionnés, pensionnés et autres allocataires sociaux.

Afin de répondre aux conditions, les candidat(e)s doivent :

- remplir les conditions statutaires en vigueur
- envoyer leur candidature par écrit au Cde Dario Coppens, Président CGSP-TBM/Bruxelles, Royal Atrium 7ème - Rue Royale 76 à 1000 Bruxelles (coppensda@stib.irisnet.be) avant le vendredi 4 novembre 2011.

Un accusé de réception sera envoyé par retour du courrier. ■

Assemblée pour les prépensionnés, pensionnés et autres allocataires sociaux du secteur TBM - Bruxelles

Le jeudi 10 novembre à 14h, une assemblée aura lieu dans les locaux de l'IRB/CGSP situés rue du Congrès 17-19 à 1000 Bruxelles, salle B.

Tous les affiliés concernés sont les bienvenus. ■

TRIBUNE

Infos GÉNÉRALES

- 2 /** Actualités • La Grèce licencie 20 000 fonctionnaires
/ In memoriam
/ Dans nos régionales
- 3 /** Édito • Il est temps de changer d'Europe
- 4 /** Dossier • Réforme des services d'incendie : le feu couve
- 7 /** Analyse • La « bombe » du vieillissement : déminée

Infos POSTE

- 9 /** Édito • Coup de tonnerre dans le monde postal
- 10 /** Vue sur le monde postal
- 11 /** L'énigme staromètre
/ Retail • Révision annuelle du potentiel temps
/ Mail • Tests en distribution
- 12 /** Régionale de Verviers • Appel aux candidatures

Infos TBM

- 13 /** Dossier pension • Une loi qui pénaliserait les futurs pensionnés du groupe TEC !
- 15 /** Congrès statutaire wallon CGSP secteur TBM • Appel aux candidatures
- 16 /** Régionale de Bruxelles-Capitale • Appel aux candidat(e)s • Assemblée pour les prépensionnés et pensionnés et autres allocataires sociaux

www.cgsp-wallonne.be



Membre de l'Union des Éditeurs de la Presse Périodique